

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°2023/29

Objet : Engager les artisans et producteurs locaux dans une démarche de transition

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Engager les artisans et producteurs locaux dans une démarche de transition** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Vidéos	6 336.00	Région Ligne Parc	10 000.00
Evénements de valorisation	2 651.00		
Supports de communication	1 013.00		
TOTAL	10 000.00	Total	10 000.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône-Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 25/05/2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

